

Formations	Secteur Alimentation		
	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (hors TVA non financée)	Formation sur site
Stages techniques	100 h	70 €	Oui
Stages professionnels			
- qualité	84 h	70 €	Non
- reprise-transmission d'entreprise	35 h	35 €	Non
- gestion et management spécifique	35 h	35 €	Oui
- VAE	35 h	35 €	Non
Stages transversaux	Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente		
- gestion et management (non spécifiques métiers)	21 h	20 €	Non
- bureautique, internet, messagerie	21 h	20 €	Non
- logiciels de gestion d'entreprise	21 h	20 €	Non
- culture générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non
Stages spécifiques au forfait	Prise en charge forfaitaire		
- Permis de conduire: C,CCPT,EC,FIMO,EB,FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum		
- Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000 euros après avis de la Commission technique et validation par le Conseil d'Administration		
- Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 2 500 euros après avis de la Commission technique et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et qualifiantes	Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis de la Commission technique et validation par le Conseil d'Administration		
Frais annexes* (sur justificatifs originaux)			
- Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.		
- Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation		
- Repas	Montant forfaitaire plafonné à 16,80 € par repas		
Remboursement des frais annexes	Minimum par action : 10 € plafond maximum par action : 1500 €		